

# Revenu de solidarité active socle

**F**in 2015, plus de 256 000 personnes sont allocataires du revenu de solidarité active (RSA) en Occitanie, soit 3,9 % de plus qu'en 2014. Les trois quarts d'entre eux perçoivent le RSA socle, minimum social le plus distribué. La composante « non majorée » regroupe la plupart des allocataires. Les bénéficiaires du RSA socle majoré au titre de parent isolé sont quasi exclusivement des femmes.

Au 31 décembre 2015, 193 300 foyers bénéficient du RSA socle en Occitanie. Avec les conjoints et les enfants à charge des allocataires, 390 000 personnes sont couvertes par ce dispositif, soit 8,6 % de la population régionale. Parmi les allocataires du RSA, 22 100 perçoivent le RSA socle majoré destiné aux parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Ainsi, parmi les foyers allocataires, neuf sur dix perçoivent l'autre composante : le RSA socle non majoré. Le RSA est versé par les caisses d'allocations familiales (CAF) pour le régime général et par les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour le régime agricole. Ce dernier ne représente que 2,3 % des allocataires. Dans des départements ruraux comme le Gers ou le Tarn-et-Garonne, cette proportion s'élève à 6,6 % et 5,2 % ; elle atteint 12,6 % en Lozère.

Depuis la mise en place du RSA en 2009, le nombre d'allocataires du RSA socle n'a cessé de croître. Cette progression s'explique à la fois par la montée en charge du dispositif et par la dégradation du marché du travail liée à la crise économique et financière démarrée en 2008. L'amélioration du marché du travail récente explique en grande partie le ralentissement de la hausse des effectifs du RSA socle. Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre de foyers allocataires a augmenté de 1,9 % en Occitanie.

## Revenu de solidarité active socle non majoré

Le RSA socle non majoré qui se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009 est le minimum social le plus distribué, en Occitanie comme en France métropolitaine. Fin 2015, il concerne 41 % des foyers allocataires d'au moins un des quatre principaux minima. Avec 171 000 allocataires fin 2015, l'Occitanie se classe en 2<sup>e</sup> position des régions de

## Définitions

### Le revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active (RSA) traduit le droit fondamental de tous les citoyens à disposer de ressources suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine, droit énoncé dans le préambule de la Constitution française de 1946 et par le Conseil de l'Europe.

Le RSA, mis en place le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) et aux dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité qui leur sont associés. Le RSA est versé par les caisses d'allocations familiales (CAF) et les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA).

### Qui peut bénéficier du RSA ?

L'accès au RSA est soumis à conditions de ressources du foyer éligible. À ce titre, les ressources de toutes les personnes composant le foyer sont prises en compte, y compris les aides au logement de façon forfaitaire et certaines prestations familiales. Elles correspondent à la moyenne mensuelle des ressources perçues au cours des trois mois précédant la demande.

Le RSA peut être versé à toute personne âgée d'au moins 25 ans résidant en France, ou sans condition d'âge pour les personnes assumant seule la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, les jeunes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux années au cours des trois dernières années peuvent également en bénéficier.

Le RSA peut aussi être majoré pour les parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître.

Les élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés ne peuvent pas bénéficier du RSA, sauf s'ils bénéficient du RSA majoré ou s'ils travaillent tout en poursuivant leurs études et que leurs revenus professionnels sont supérieurs à 500 euros par mois.

### Montant selon la composition du foyer

Foyer	Montant RSA 2015 (en €)			
	Nombre d'enfants			
	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	Enfant supplémentaire
Personne seule	524,16	786,24	943,49	209,66
Couple	786,24	943,49	1100,74	

Le RSA est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un **revenu garanti**.

Le revenu garanti est calculé comme la somme d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge, et d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %. Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le **RSA socle**. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le **RSA activité**. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

## 22 Répartition des allocataires du RSA socle en Occitanie en 2015

	Allocataires			Population couverte			
	RSA socle	Part du RSA socle non majoré (%)	Part du RSA socle majoré (%)	RSA socle	Part dans la population des moins de 65 ans (%)	Part des allocataires rattachés au régime agricole (%)	
Ariège	6 049	90	10	4,3	11 501	10,0	4,2
Aude	17 225	89	11	2,6	35 160	12,6	2,7
Aveyron	4 144	89	11	4,0	8 306	4,0	3,8
Gard	31 543	89	11	2,2	65 503	11,2	2,7
Haute-Garonne	38 157	89	11	0,6	74 464	6,6	0,7
Gers	3 850	89	11	6,6	7 809	5,5	7,0
Hérault	42 655	89	11	1,7	85 603	9,5	2,0
Lot	3 643	90	10	2,8	6 947	5,5	3,4
Lozère	1 215	92	8	12,6	2 195	3,8	14,6
Hautes-Pyrénées	5 555	87	13	3,4	11 316	6,6	3,5
Pyrénées-Orientales	21 811	87	13	2,7	44 034	12,3	3,0
Tarn	10 565	87	13	2,7	22 244	7,5	3,0
Tarn-et-Garonne	6 915	87	13	5,2	15 331	7,6	5,2
<b>Occitanie</b>	<b>193 327</b>	<b>89</b>	<b>11</b>	<b>2,3</b>	<b>390 413</b>	<b>8,6</b>	<b>2,6</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 734 600</b>	<b>88</b>	<b>12</b>	<i>nd</i>	<b>3 533 700</b>	<b>6,7</b>	<i>nd</i>

nd : non disponible

Sources : CAF, MSA, Insee

province où le nombre d'allocataires est le plus élevé, derrière les Hauts-de-France (plus de 200 000 allocataires). Seuls 300 jeunes de moins de 25 ans en bénéficient, du fait de la contrainte très restrictive d'avoir cumulé au moins deux ans d'activité professionnelle sur les trois dernières années.

Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré augmente de 2,1 % en Occitanie. Il progresse dans presque tous les départements de la région. La hausse est la plus forte dans l'Aveyron (+ 10,2 %), suivi par le Gers (+ 7,7 %) et la Lozère (+ 7,1 %). Le nombre de foyers allocataires diminue dans l'Hérault (- 0,8 %) et surtout dans le Tarn-et-Garonne (- 4,4 %).

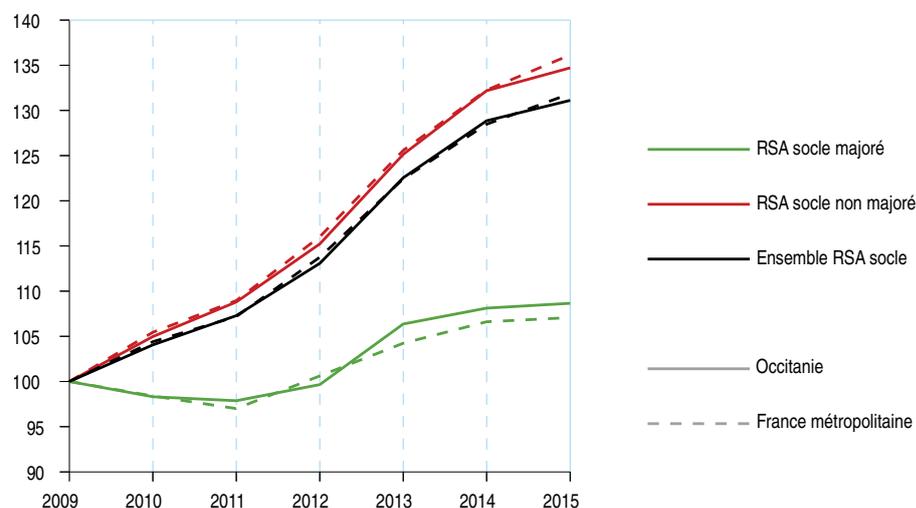
En tenant compte des autres ayants droits, 326 000 personnes sont couvertes par le RSA socle non majoré dans la région, soit 7,1 % des moins de 65 ans.

La population couverte par le RSA socle non majoré est très variable d'un département à l'autre, allant de 2,0 % en Haute-Savoie à 10,6 % dans l'Aude. En lien avec un taux de chômage élevé, quatre autres départements occitans figurent parmi les dix départements métropolitains les plus concernés par ce dispositif : l'Ariège (8,5 %), l'Hérault (8,1 %), le Gard (9,4 %) et les Pyrénées-Orientales (9,9 %).

En revanche, l'Aveyron et la Lozère où le taux de chômage est plus faible que dans les autres départements de la région, sont

## 23 Évolution du nombre d'allocataires du RSA socle en Occitanie et en France métropolitaine

Indice base 100 en 2009



Sources : CAF, MSA, traitement Drees

moins concernés. Ils font partie des dix départements de France métropolitaine où la part de la population couverte est la plus faible, à peine 3 %. Cette géographie du RSA socle non majoré rappelle celle de la pauvreté et de la précarité financière.

Les personnes couvertes par le RSA socle non majoré vivent souvent dans les espaces urbains, notamment dans les villes moyennes ou grandes. Dans la commune de Béziers, 19 % de la population de moins de 65 ans est couverte par ce dispositif.

Cette part est également forte à Alès (18 %), Perpignan (18 %), Carcassonne (16 %), Nîmes (16 %) et Tarbes (14 %). À Montpellier et à Toulouse, la proportion de la population couverte est moindre, respectivement 11 % et 9 %. Dans les premières et deuxième couronnes périurbaines de ces deux métropoles, la population couverte est aussi relativement moins présente. ■

**24** Allocataires et population couverte par le RSA socle non majoré en Occitanie

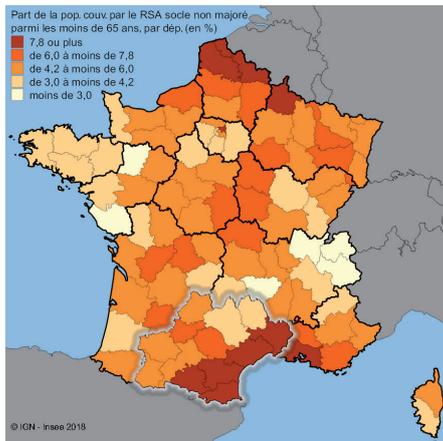
	Allocataires			Population couverte				Bénéficiaires*	
	RSA au 31 décembre 2014	RSA au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	RSA au 31 décembre 2014	RSA au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	Part dans la population des moins de 65 ans en 2015 (%)	Femmes RSA au 31 décembre 2015	Hommes RSA au 31 décembre 2015
Ariège	5 225	5 445	+ 4,2	9 408	9 812	+ 4,3	8,5	3 078	3 336
Aude	14 787	15 275	+ 3,3	28 782	29 464	+ 2,4	10,6	9 173	9 151
Aveyron	3 361	3 705	+ 10,2	6 369	7 000	+ 9,9	3,4	2 094	2 366
Gard	28 002	28 073	+ 0,3	55 219	55 167	- 0,1	9,4	16 865	16 716
Haute-Garonne	32 489	33 942	+ 4,5	59 190	62 234	+ 5,1	5,5	18 947	20 909
Gers	3 167	3 411	+ 7,7	6 007	6 500	+ 8,2	4,6	2 001	2 110
Hérault	38 368	38 055	- 0,8	72 800	72 577	- 0,3	8,1	22 387	22 716
Lot	3 170	3 264	+ 3,0	5 706	5 895	+ 3,3	4,7	1 788	2 075
Lozère	1 039	1 113	+ 7,1	1 779	1 906	+ 7,1	3,3	584	743
Hautes-Pyrénées	4 545	4 855	+ 6,8	8 662	9 220	+ 6,4	5,4	2 792	2 992
Pyrénées-Orientales	18 401	18 908	+ 2,8	34 557	35 446	+ 2,6	9,9	10 987	10 827
Tarn	8 958	9 196	+ 2,7	17 399	17 968	+ 3,3	6,1	5 375	5 635
Tarn-et-Garonne	6 261	5 987	- 4,4	13 277	12 597	- 5,1	6,2	3 721	3 690
<b>Occitanie</b>	<b>167 773</b>	<b>171 229</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>319 155</b>	<b>325 786</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>7,1</b>	<b>99 792</b>	<b>103 266</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 484 100</b>	<b>1 527 200</b>	<b>+ 2,9</b>	<b>2 829 300</b>	<b>2 894 200</b>	<b>+ 2,3</b>	<b>5,5</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

nd : non disponible

\* Les bénéficiaires comprennent les allocataires et leurs conjoints éventuels.

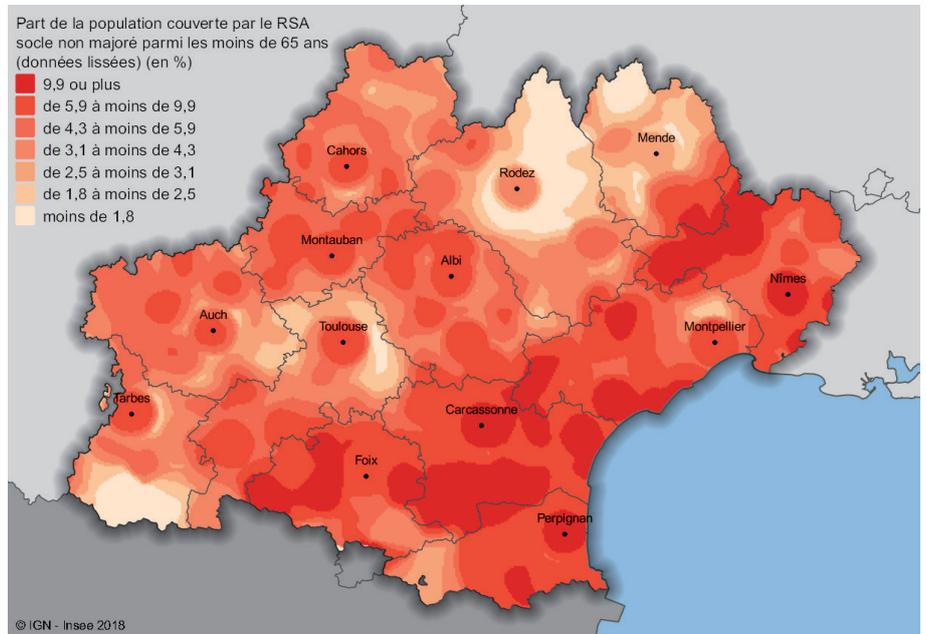
Sources : CAF, MSA, Insee

**25** Population couverte par le RSA socle non majoré en France métropolitaine en 2015



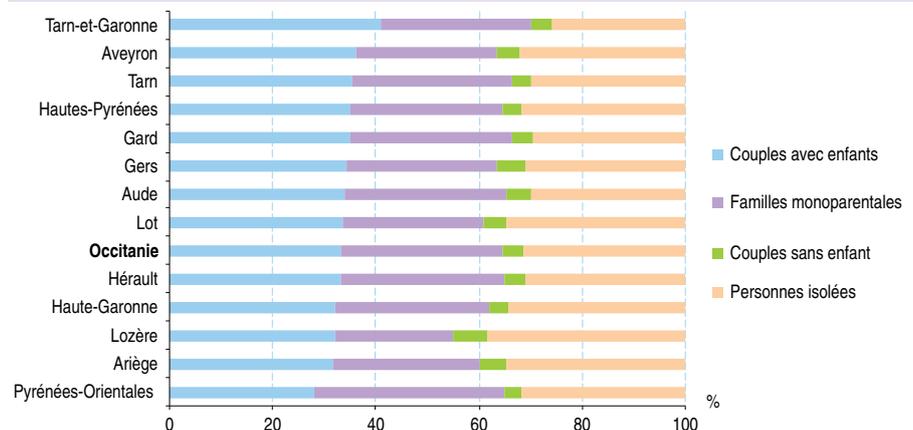
Sources : CAF, MSA, Insee

**26** Population couverte par le RSA socle non majoré en Occitanie en 2015



Sources : CAF, MSA, Insee

**27** Répartition de la population couverte par le RSA socle non majoré selon la situation familiale par département\* en Occitanie en 2015 (en %)



\* les départements sont classés selon la part des couples avec enfants

Lecture : en Occitanie, la population couverte par le RSA socle non majoré comprend 31 % de personnes isolées, 4 % de couples sans enfant, 31 % de familles monoparentales et 34 % de couples avec enfant(s).

Sources : CAF, MSA, Insee

## 28 Allocataires et population couverte par le RSA socle majoré en Occitanie

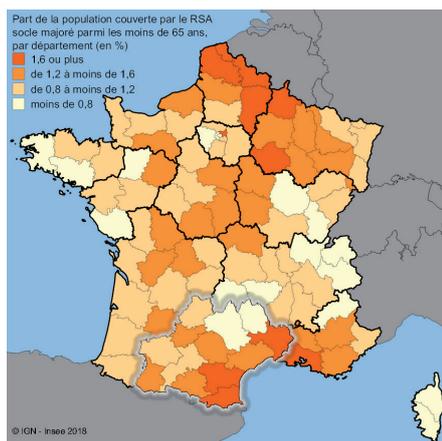
	Allocataires			Population couverte				Allocataires	
	RSA majoré au 31 décembre 2014	RSA majoré au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	RSA majoré au 31 décembre 2014	RSA majoré au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	Part dans la population des moins de 65 ans en 2015 (%)	Femmes RSA au 31 décembre 2015	Hommes RSA au 31 décembre 2015
Ariège	626	604	-3,5	1 768	1 689	-4,5	1,5	557	47
Aude	1 916	1 950	+1,8	5 591	5 696	+1,9	2,0	1 841	109
Aveyron	445	439	-1,3	1 282	1 306	+1,9	0,6	410	29
Gard	3 522	3 470	-1,5	10 313	10 336	+0,2	1,8	3 298	172
Haute-Garonne	4 254	4 215	-0,9	12 194	12 230	+0,3	1,1	4 045	170
Gers	417	439	+5,3	1 226	1 309	+6,8	0,9	415	24
Hérault	4 622	4 600	-0,5	12 998	13 026	+0,2	1,5	4 417	183
Lot	345	379	+9,9	981	1 052	+7,2	0,8	345	34
Lozère	78	102	+30,8	205	289	+41,0	0,5	88	14
Hautes-Pyrénées	692	700	+1,2	2 033	2 096	+3,1	1,2	673	27
Pyrénées-Orientales	2 860	2 903	+1,5	8 348	8 588	+2,9	2,4	2 774	129
Tarn	1 288	1 369	+6,3	3 950	4 276	+8,3	1,4	1 298	71
Tarn-et-Garonne	912	928	+1,8	2 676	2 734	+2,2	1,4	886	42
<b>Occitanie</b>	<b>21 977</b>	<b>22 098</b>	<b>+0,6</b>	<b>63 565</b>	<b>64 627</b>	<b>+1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>21 047</b>	<b>1 051</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>206 500</b>	<b>207 400</b>	<b>+0,4</b>	<b>600 600</b>	<b>639 500</b>	<b>+6,5</b>	<b>1,2</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

nd : non disponible

\* Les bénéficiaires comprennent les allocataires et leurs conjoints éventuels.

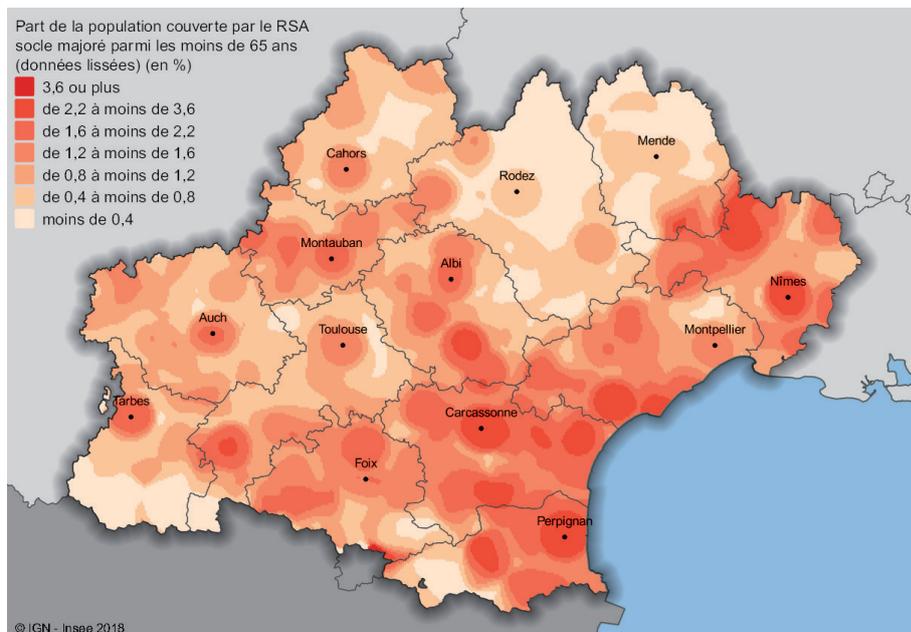
Sources : CAF, MSA, Insee

## 29 Population couverte par le RSA socle majoré par département en France métropolitaine en 2015



Sources : CAF, MSA, Insee

## 30 Population couverte par le RSA socle majoré en Occitanie en 2015



Sources : CAF, MSA, Insee

## Revenu de solidarité active socle majoré

En 2015, 22 000 parents isolés perçoivent le RSA socle majoré en Occitanie, deuxième région de province en nombre d'allocataires derrière les Hauts-de-France (31 500 parents isolés). Les foyers bénéficiaires de ce dispositif sont en grande partie ceux qui percevaient avant juin 2009 l'allocation de parent isolé (API). Cependant, le public visé s'est élargi, le RSA socle majoré étant désormais distribué aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans, au lieu de 20 ans auparavant. La quasi-totalité des allocataires sont des femmes (95 %).

Avec les enfants, la population couverte par le dispositif s'élève ainsi à 65 000 personnes dans la région, soit 1,4 % des moins de 65 ans, part supérieure à la moyenne métropolitaine. Le département des Pyrénées-Orientales est le département métropolitain où la part de la

population couverte est maximale (2,4 %), du fait du nombre particulièrement élevé de familles monoparentales. La part de la population couverte est également très élevée dans le Gard (1,8 %) et dans l'Aude (2,0 %). Comme pour le RSA socle non majoré, l'Aveyron (0,6 %) et la Lozère (0,5 %) font partie des dix départements les moins concernés de France métropolitaine.

Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre d'allocataires du RSA socle majoré augmente légèrement (+0,6 %) en Occitanie. Les évolutions sont contrastées selon les départements : le nombre d'allocataires est en légère baisse dans les départements urbains, et en forte diminution en Ariège (-3,5 %). ■